Image not found or type unknown

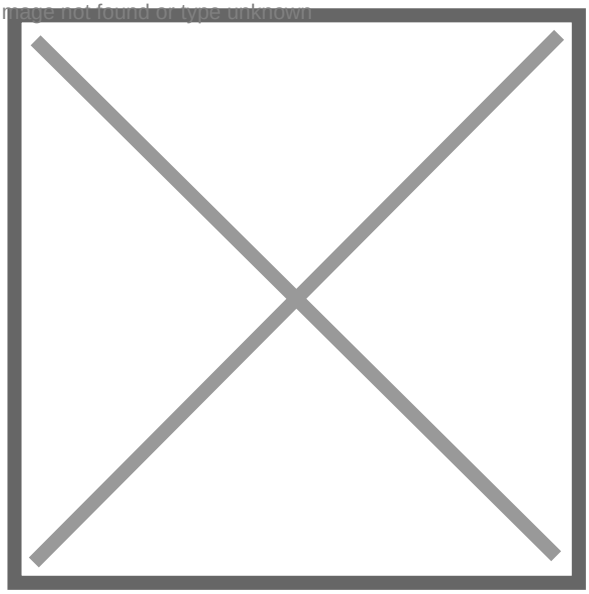

Comment faire venir mes parents d'algérie?

Par **remila**, le **17/07/2010** à **17:14**

Bonjour,
J'ai la nationalité Française par filiation (arrière grand père maternel) ainsi que mes cinq frères et nous vivons en France depuis 1996.Le problème est que nos quatres soeurs et notre mère n'y ont pas droit à ce jour malgrès de nombreux dossiers envoyés au consulat de france à alger.
Comment permettre à nos parents de nous rejoindre en france?
(mon père est agé de 85 ans et ma mère de 75 ans et vivent seuls dans notre maison familiale en Algérie)
Est ce qu'il faut insister auprés de l'administration française pour que ma mère et mes soeurs puissent acquérir la nationalité française ,dans ce cas comment y parvenir? ou alors privilégier la solution d'un visa long séjour pour éloignement familial?
Je vous remercie ,Mesdames et Messieurs les Maîtres, pour vos salutaires éclaircissements .

Par **chris_ldv**, le **19/07/2010** à **10:20**

Bonjour,

Si vous (à savoir les enfants de nationalité française) vous engagez à payer tous les frais éventuels liés au séjour de vos parents en France (hospitalisation, frais médicaux, gériatrie etc...) votre demande de regroupement familial sera examinée avec davantage de chances de succès.

Cordialement,

Par **commonlaw**, le **19/07/2010** à **15:58**

[citation]chris_ldv: Si vous (à savoir les enfants de nationalité française) vous engagez à payer tous les frais éventuels liés au séjour de vos parents en France (hospitalisation, frais médicaux, gériatrie etc...) votre demande de regroupement familial sera examinée avec davantage de chances de succès. [/citation]

Remilia , cette réponse n'a absolument rien de juridique. Vous pouvez faire venir vos parents afin qu'ils résident en France avec un certificat de résidence de 10 ans de plein droit s'ils sont à votre charge et si vous remplissez les conditions de
[citation]

Article 7 bis de l'Accord franco algérien
du 27 décembre 1968

Le certificat de résidence valable dix ans est délivré de plein droit sous réserve de la régularité du séjour pour ce qui concerne les catégories visées au a), au b), au c) et au g) :

(..)

b) À l'enfant algérien d'un ressortissant français si cet enfant a moins de vingt et un ans ou s'il est à la charge de ses parents, ainsi **qu'aux ascendants d'un ressortissant français et de son conjoint qui sont à sa charge** ;[/citation]

Il ne s'agit pas pour vos parents d'une procédure de regroupement familial.

Par **Leksper**, le **21/07/2010** à **20:14**

Il faut que vos parents soient à votre charge et que vous puissiez le prouver par des bordereaux de virements réguliers + relevés d'imposition.

Il faut aussi que vos parents n'aient plus du tout d'attaches en Algérie, ce qui n'est pas le cas puisque vos parents ont encore 4 filles là-bas.

Par **commonlaw**, le **22/07/2010** à **12:05**

Peu importe que vos parents aient ou pas des attaches en Algérie, si vous démontrez qu'ils sont dépourvus de ressources suffisantes pour vivre là bas et que c'est vous qui les prennez en charge,en ayant les moyens de le faire, ils sont bénéficiares de plein droit du certificat de résidence.

Par **remila**, le **23/07/2010** à **09:37**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour vos commentaires .Ensuite concernant les ressources de mes parents,j'avoue qu'ils ne sont pas dépourvus de moyens, dans la mesure ou mon père dispose d'une retraite confortable au regard du salaire moyen algérien. Il touche mensuèllement environs 400 euros payés par l'organisme de retraite français puisqu'il a travaillé 5 ans en france dans les années 60. Ajouté à cela, la retraite algérienne, ainsi que la location de biens immobiliers de la famille.
En conséquence, ils estiment qu'ils n'ont pas besoin de notre aide financière.
Ce dont ils ont besoin en revanche, c'est essencièllement notre présence à leurs côtés.
Il faut savoir que mes 4 soeurs qui vivent en algérie sont mariées et habitent dans leurs foyers respectifs et donc ne sont pas tout le temps disponibles pour s'occuper de nos parents dont l'etat de santé se dégrade de jour en jour.
En a envie qu'ils soient parmis nous en france et nous avons les moyens pour les accueillir.
Comment faire?

Par **moimoi1954**, le **27/02/2014** à **01:13**

Bonjour,
"UP"
Permettez moi de déterrer ce sujet :
qu'est ce qu'il en devient de cette situation avez-vous réussi à faire venir vos parents?
comment dois-je m'y prendre à mon tour. Je suis dans cette même situation.
Merci pour votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés